

# Informations Pratiques

LE DIMANCHE 21 AVRIL 2019



Départ 10 h, bourg de Mantilly (Orne)

Inscriptions à partir de cadet(e)s né(e)s en 2003,  
sur <http://normandiecouseapied.com>  
ou par courrier avant le 18 Avril 2019 à :  
Tiphaine Bellenger, Montfriloux – 61 350 Mantilly



**TARIF : 8 €**

Le jour de la course : inscriptions (10 €) et retrait des dossards à la mairie de Mantilly à partir de 8h30.

Remise des récompenses à 11 h 30 :  
Bouteille de Poiré et confiture pour tous les coureurs,  
Coupe aux 3 premiers de chaque catégorie H/F,  
Tombola avec les dossards : **1 VTT (valeur 220€)** et  
des paniers du terroir à gagner

Plus d'informations sur  
<http://coursedupoire.over-blog.com>

Contacts : Tiphaine Bellenger 02 33 37 65 54,  
email : [lacoursedespoiriers@sfr.fr](mailto:lacoursedespoiriers@sfr.fr)

Suivez-nous  

Dimanche 21 Avril 2019 10H

## 6ème Course des Poiriers en fleurs

Départ et Arrivée à Mantilly  
(61 – Orne)  
Boucle de 10,2 km



Challenge sur 2 courses avec la Course Nature de Le Teilleul  
le samedi 20 avril 2019



## Règlement

**ART 1 :** L'association pour la Promotion des Savoirs des Territoires organise le Dimanche 21 Avril 2019 une course pédestre «LA 6EME COURSE DES POIRIERS EN FLEURS».

**ART 2 :** Parcours de 10,2 km en boucle Départ et Arrivée dans le bourg de Mantilly.

**ART 3 :** Les membres du comité d'organisation sont habilités à disqualifier tout concurrent ayant un esprit anti-sportif.

**ART 4 :** Le comité d'organisation a la possibilité pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, partiellement ou totalement, au dernier moment sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

**ART 5 : Certificat Médical** Règlement modifié par la F.F.A le 25 juillet 2008.

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité et conformément à l'article L.231-2-1 du Code du Sport, l'organisateur s'assurera que :

\* Pour les participants titulaires d'une licence Athlé Compétition ou Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition apparaît bien et de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

\* Pour les autres participants, ils sont bien titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an au 21 avril 2019 ou sa photocopie.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

**ART 6 :** Des postes de ravitaillement seront mis en place au 6ème km et après la ligne d'arrivée.

**ART 7 :** En application du règlement de la CNCHS, tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit sur le parcours, sous peine de disqualification du concurrent.

**ART 8 :** Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

**ART 9 :** Le Comité d'organisation est couvert par une assurance Responsabilité Civile

**ART 10 :** Le jour de la course (Dimanche 21 Avril 2019) : accueil, inscriptions et retraits des dossards à la Mairie de Mantilly, à partir de 08 h 30. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

**ART 11 :** Prévoir vos épingles pour les dossards.

**ART 12 :** Droit à l'image : Les concurrents autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

**ART 13 :** Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

**ART 14 :** Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents.

**ART 15 :** **Récompenses** : bouteille de Poiré et confiture offertes à tous les participants, coupe aux 3 premiers de chaque catégorie H/F, un VTT (prix public 220€) et des paniers du terroir à gagner par tirage au sort avec les dossards après la course.

## Bulletin d'inscription

NOM : .....

PRENOM : .....

Date de Naissance : .....

ADRESSE : .....

N° Tél. : .....

Courriel : .....

SEXE : H  F  CATEGORIE : .....

N° de licence FFA : .....

ou N° de PASS RUNNING : .....

ou **CERTIFICAT MEDICAL** de moins d'un an au 21/04/19 : avec la mention **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION**

### INSCRIPTIONS :

**8 euros par chèque accompagné du bulletin + certificat médical ou licence (photocopie)**

**Ordre des chèques d'inscription : APST**

**Sur place le jour de la course : 10 €**

**Autorisation parentale :** Je soussigné(e) Mme-M..... autorise mon fils - ma fille mineur(e) à participer à cette course à pied et je note que l'organisateur est déchargé de toute responsabilité.

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course.**

**SIGNATURE :**

**A RETOURNER avant le 18 Avril 2019 à :**

**Tiphaine BELLENGER**

**Montfriloux**

**61 350 Mantilly**